



Saint-Jeannet, le

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

La qualité de vie et la protection de notre environnement sont, vous le savez, au cœur des préoccupations de Saint-Jeannet et de Nice Côte d'Azur.

Actuellement, vous participez déjà à cette démarche en vous impliquant dans la collecte sélective par le tri de vos déchets.

Aujourd'hui, afin de dynamiser le tri sélectif, nous avons souhaité **doter gratuitement la majorité des maisons individuelles*, d'un bac à couvercle jaune destiné aux emballages ménagers.**

La distribution de ces conteneurs débutera le lundi 20 juillet 2009 et la première collecte des emballages ménagers **aura lieu le mercredi 29 juillet 2009 au soir.** Dès lors, chaque mercredi soir, vous devrez sortir le bac jaune à partir de 19h et le rentrer au plus tard à 9h le lendemain matin.

Pour vous accompagner dans cette démarche éco-citoyenne nous avons souhaité que vous puissiez disposer du dépliant ci-joint, véritable « guide pratique » du geste tri et d'un sac de pré-collecte réutilisable pour stocker vos emballages ménagers.

Par ailleurs, dès la mise en place de la collecte sélective, un suivi sera assuré par les équipes de collecte et les ambassadeurs du tri. Ils seront chargés de rencontrer ceux d'entre vous qui se heurteraient à des difficultés et de vérifier le bon déroulement des opérations. N'hésitez pas à les contacter au 0 800 500 040.

Enfin, nous avons le plaisir de vous informer que la commune de **Saint-Jeannet a été désignée pour être ville pilote** pour participer à une étude visant à optimiser le dispositif de collecte des ordures ménagères. A cette fin, Nice Côte d'Azur met à votre disposition un bac dédié à cette collecte. Il vous sera livré à la même période que le bac jaune. **A compter du lundi 27 juillet 2009, ce bac devra être sorti tous les lundis, mardis, jeudis, vendredis et dimanches à partir de 19h et rentré le lendemain avant 9h.**

Pour que cette action soit une réussite, il est essentiel que nous puissions compter sur vous. Nous vous remercions par avance de votre participation active, et vous prions d'agréer, Madame, Mademoiselle, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

le Président
de Nice Côte d'Azur,

le Vice-Président
de Nice Côte d'Azur,

Christian ESTROSI
Député-Maire de Nice

Jean-Michel SEMPERE
Maire de Saint-Jeannet

*Seules les maisons accessibles au passage de la benne pourront être dotées.

Aspremont. Beaulieu-sur-Mer. Cagnes-sur-Mer. Cap d'Ail. Castagniers. Coaraze. Colomars. Duranus. Eze. Falicon. La Gaude. La Roquette-sur-Var. La Trinité. Levens. Nice. Saint-André-de-la-Roche. Saint-Blaise. Saint-Jean-Cap-Ferrat. Saint-Jeannet. Saint-Laurent-du-Var. Saint-Martin-du-Var. Tourrette-Levens. Vence. Villefranche-sur-Mer.

Toute correspondance doit être adressée, impersonnellement, à Monsieur le Président de Nice Côte d'Azur.

Communauté Urbaine Nice Côte d'Azur - 405 promenade des Anglais - BP 3087 - 06202 Nice cedex 3
Tél. : +33 (0)4 89 98 10 00 - Fax : +33 (0)4 89 98 10 33 - Courriel : info@nicecotedazur.org - Site internet : www.nicecotedazur.org